



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport du CSAC sur le maillage aéroportuaire : la réaction de l'UAF

Aujourd'hui est présenté le rapport du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile (CSAC) sur l'avenir du maillage aéroportuaire. Loin des idées reçues, le rapport insiste à bon escient sur le rôle que jouent les aéroports, quelle que soit leur taille, dans l'attractivité économique et touristique de la France et de ses territoires. Le réseau aéroportuaire français, fruit de l'histoire, est un capital pour l'avenir de la France. Ce capital doit être préservé.

La remise de ce travail est l'occasion pour l'UAF de rappeler ses principaux messages.

Les infrastructures aéroportuaires représentaient en 2015 moins de 4% des investissements publics contre 45,7% pour le réseau routier et 29,2% pour le réseau ferré principal. Ils génèrent plus de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

La compétitivité des aéroports français et la performance du réseau aéroportuaire doivent être au cœur des préoccupations de la puissance publique. Les aéroports exercent de fait leur activité dans un ciel européen plus libéralisé qu'harmonisé.

Pour atteindre ces objectifs de compétitivité et de performance, l'UAF identifie un certain nombre de problématiques qui appellent de la part de la puissance publique des réponses claires.

Sur la régulation aéroportuaire

La régulation doit aujourd'hui intégrer les évolutions profondes du système aéroportuaire français avec l'arrivée des investisseurs privés. Si le dispositif de caisse unique répond aux besoins d'un grand nombre d'aéroports, il ne correspond plus à la réalité de tous les aéroports. La régulation aéroportuaire doit par conséquent être adaptée, à l'exemple de ce qui se passe dans de nombreux pays européens.

Sur la fiscalité

L'UAF entend que les pouvoirs publics allègent la fiscalité spécifique pesant sur les aéroports français. En premier lieu, il faut s'attaquer aux coûts de la taxe d'aéroport finançant les mesures de sûreté et de sécurité. L'UAF réclame ainsi la prise en charge par la puissance publique d'une partie des coûts, notamment des investissements lourds. Cette prise en charge devrait permettre de diminuer la majoration de la taxe d'aéroport. L'UAF n'est pas favorable, en revanche, à l'extension de la taxe d'aéroport aux activités commerciales ainsi qu'au passage sous redevance des coûts liés au péril animalier et à la sécurité incendie. En second lieu, l'UAF demande un moratoire sur le prélèvement de la taxe de solidarité et l'extension de son assiette à d'autres secteurs économiques.

Sur le désengagement de l'Etat

L'Etat doit pouvoir envisager le transfert à d'autres corps de l'Etat, au secteur privé ou encore aux opérateurs aéroportuaires, dans des conditions qu'il reste à déterminer, des missions ou des services qu'il n'est plus en capacité d'assumer par ses moyens propres afin de permettre aux aéroports de continuer à fonctionner et d'assurer l'accessibilité aérienne des territoires.

Sur les aides d'Etat

La liberté de financement public doit être préservée au nom de l'attractivité et du développement économique et social des territoires. Les dispositifs d'aides d'Etat sont étroitement encadrés par l'Europe. En raison de leur complexité et de leur rigidité, ces dispositifs ne répondent pas aux besoins et aux réalités des aéroports français. L'UAF demande à l'Etat de peser de tout son poids à Bruxelles avec pour objectif d'aménager les lignes directrices de 2014 relatives aux aides d'Etat en matière aéroportuaire.

Pour l'UAF, l'amélioration de la performance du réseau aéroportuaire français passe aussi, comme le souligne le rapport du CSAC, par le développement de la connectivité aérienne de la France, le renforcement de l'accessibilité terrestre des plateformes aéroportuaires et par l'innovation technologique et la modernisation des services de navigation aérienne.

Une vision aéroportuaire à l'échelle régionale aurait également pour effet de permettre des coopérations et des synergies entre plateformes et contribuerait à l'amélioration de la performance du système aéroportuaire français dans son ensemble.

A propos de l'UAF : Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe). Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 180 millions de passagers, 1,9 million de vols commerciaux et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

Contact Presse UAF :

Carine Monéger-Chargée de communication-Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93

c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : www.aeroport.fr